

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du jeudi 22 mai 2025 à 21h.

Convocation du 15 mai 2025.

Ordre du jour :

- Délibération don pour la recherche du cancer.
- Délibération pour la demande de subvention au titre des amendes de police.
- Devis de 2 paires de volets à remplacer au 28 av de la République.
- Devis travaux entretien voirie.
- Proposition de la CDCHS ; mutualisation d'une prestation externe pour la création d'un site internet communal, concernant la gestion de l'affichage réglementaire au format numérique.
- Questions diverses.

Présents : Mmes LAMOTHE Micheline, GUILLE Florence, FONTAINE Nathalie, BOUCAUD Martine, MM. CHERAT Patrick, ROY Didier, BRET Wilfried, CHAIGNIER Nicolas, OVIDE Bruno, BELAUD Bernard, CAMUS Thierry.

Absents excusés : M. NOEL Régis, Mme SORIN Martine avec un pouvoir pour M. CHERAT Patrick, M. BOISNARD Vivien avec un pouvoir pour M. ROY Didier, M. BROCHON François.

Secrétaire de séance : Mme GUILLE Florence.

Président de séance : M. CHERAT Patrick.

Ouverture de séance à 21 h00.

Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025 à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Mme BROCHON Danielle qui s'est éteinte le 24 avril. Elle a été au service de la commune comme agent territorial durant 32 années, principalement au sein de l'école.

Délibération pour un don à la ligue contre le cancer.

Danielle avait fait un vœu : elle souhaitait que les personnes venues se recueillir pour ses obsèques puissent faire, si elles le voulaient un don au profit de la Ligue contre le cancer.

M. le Maire propose que nous fassions un don au nom de la commune pour honorer sa volonté.

Après débat au sein du Conseil Municipal, les membres présents décident d'accorder la somme de 300,00 € au profit de la ligue contre le cancer de Charente-Maritime.

Délibération pour une demande de subvention au Conseil Départemental.

Lors du vote du budget primitif, nous avons émis le souhait de faire une extension du parking rue de la mairie, notre voie communale n°2U et en empiétant sur la parcelle 469. Ainsi 22 places supplémentaires seraient disponibles. Dans l'esprit de garder un espace végétalisé une étude a été faite pour nous donner une estimation de ces travaux. Cette future réalisation d'un parking végétalisé, nous permettra de recevoir un nombre de places suffisantes lors des diverses manifestations dans le bourg.

M. le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police, destinées à ce type de travaux. Nous pourrions prétendre d'une aide de 50% sur le montant HT des travaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à déposer ce dossier

complet, tel présenté à l'assemblée, accompagné du plan de financement. Une réponse à cette demande nous sera communiquée à la fin de l'année.

Devis travaux bâtiment

Actuellement, les volets de l'immeuble du 28 av de la république sont en peinture. Il se trouve, qu'une fois déposé, des petites réparations ont dû être faites sur certains, 2 paires méritent d'être changées. M. le Maire présente un devis de la Menuiserie du Taillon pour un montant de 1 158,00 €. Le Conseil valide ce devis. Après la fabrication, ils seront déposés à l'Atel pour la mise en peinture avant la pose.

Des travaux à l'église sont à prévoir. La commission se déplacera pour en prendre connaissance.

Devis travaux pour entretien voirie.

Chemin de Chez Rigolet.

Comme prévu, suite à la visite de la voirie communale par la commission, le chemin de Chez Rigolet avait été identifié pour y effectuer des travaux. Ce chemin est en calcaire et nécessite une remise en forme avec un ajout de calcaire. Un devis pour la livraison de 90 tonnes de calcaire par la société Priet de Royan a été présenté au Conseil pour la somme de : 1 629 €.

Ce travail sera réalisé en régie, pour l'enduit partiel monocouche, il sera effectué par le syndicat de voirie (devis présenté et accepté le 11 mars).

Travaux de dérasement.

Nous avons également fait le constat lors de cette visite du besoin d'effectuer, sur des nombreuses routes, du dérasement.

En accord avec l'adjoint chargé par délégation de l'entretien de la voirie, un devis a été demandé au syndicat départemental qui propose cette prestation.

Ce devis comprend : la préparation technique et administrative du chantier y compris le déplacement de matériels ainsi que la signalisation du chantier durant 2 jours pour 1 123,45 € HT.

Du dérasement d'accotement avec évacuation y compris balayage de la chaussée pour un montant forfaitaire journalier de 3 044,28 € HT.

Il a été proposé au Conseil de pratiquer 2 journées de dérasement en commençant dans le secteur de la route des Petits Cottereaux, sachant qu'une journée représente environ 1km à 1km500 de dérasement en fonction du volume de terre à enlever.

Le Conseil décide d'effectuer ces travaux et accepte ce devis pour la somme de 8 654,41 € TTC.

Il est souhaitable que, chaque année, nous puissions continuer ce travail.

Le cheminement piéton en prolongement du chemin de l'école vers le hameau de la Fontaine est toujours d'actualité. Il nécessite la préparation d'un passage en calcaire et de la pose d'une passerelle enjambant le Taillon.

Travaux enrochement.

Prochainement, l'entreprise GOYON va effectuer des travaux de consolidation d'un talus par enrochement route de la Moussetterie. Ces travaux ont été commandés depuis plusieurs mois.

PATA.

La pose de l'enrobé à froid sur la voirie communale a été faite, toujours avec l'aide de bénévoles. Le point à temps automatique devrait suivre prochainement.

Fleurissement.

M. le Maire remercie les élues et les bénévoles pour la plantation des fleurs dans le bourg.

Affichage numérique.

L'ordonnance du 7 octobre 2021, applicable depuis le 1^{er} juillet 2022 (début 2023 pour les documents d'urbanisme), a réformé les règles de publicité :

L'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants s'applique pour l'affichage numérique.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, l'affichage papier est conservé, mais il est fort probable que ces communes soient d'ici peu également soumises à l'obligation d'affichage numérique.

Le Président de la CDCHS, conscient de la complexité pratique engendrée par cette demande pour les mairies, nous propose une solution mutualisée.

Celle-ci permettra aux mairies de bénéficier d'une prestation externe pour la gestion de l'affichage légal, sans en supporter des coûts.

Les communes de moins de 3 500 habitants :

Frais de paramétrage (paiement ponctuel) :

Pour chacune, la CDCHS prendra intégralement en charge la version basique de 266 € HT.

Les mairies qui souhaiteront la version supérieure s'acquitteront du montant complémentaire.

Droits d'usage et de maintenance (paiement mensuel) :

La solution mutualisée intègre directement les droits d'usage et de maintenance à la facture de la CDCHS. La CDCHS pourra également mettre à disposition des communes une page sur le site internet de la CDCHS, afin que cette solution soit accessible aux mairies ne disposant pas de site internet. Pour la mise en place de cette prestation, il est demandé à l'ensemble des communes intéressées de le faire savoir avant le 1^{er} juillet 2025. Les communes seront alors contactées par le prestataire.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette proposition et décide d'y adhérer.

Questions diverses.

Résiliation bail / délibération 2025-24

M. MONTASSIER Cyril occupant du logement au 28B av de la République, nous a fait savoir par lettre recommandée, de mettre un terme à son contrat de location au 30 juin 2025. Après l'état des lieux, une visite sera faite par la commission des bâtiments pour évaluer la remise en état avant une nouvelle location.

Achat maison et terrain.

M. le Maire informe que le compromis de vente pour l'achat de la maison au 6 place du 8 Mai a été signé le 20 Mai 2025 à l'étude de Maître Klopp à Mirambeau.

A ce sujet, M. MACLENING James nous a fait une proposition de rachat pour des parcelles joignant sa propriété. Lorsque la commune sera propriétaire, le Conseil se positionnera pour répondre à cette offre.

Heures complémentaires.

M. le Maire indique que Mme Noémie FONTAINE qui occupe le poste d'agent d'accueil, aussi chargée des dossiers d'urbanisme, de l'Etat Civil, du traitement des courriers divers, a la possibilité de procéder à l'archivage des documents de la mairie, qui nécessite de lui accorder à faire des heures complémentaires pour ce besoin. M. le Maire propose de l'employer 2 heures hebdomadaires pour ce complément de travail. Elle est stagiaire en vue d'une titularisation, prochainement, nous verrons à ce moment-là pour réactualiser son poste et le faire évoluer vers d'autres compétences. Un aménagement des horaires pour le bon fonctionnement du service sera nécessaire. Le Conseil Municipal est favorable pour le paiement de deux heures hebdomadaires complémentaires à Mme Fontaine pour les besoins indispensables du service à compter du 1^{er} juin 2025.

Agrandissement Pôle médical.

Micheline Lamothe, Wilfried Bret et Patrick CHERAT ont rencontré Mme DAGANAUD, architecte à la

SEMDAS le 25 avril. L'échange consistait à lui présenter notre projet d'agrandissement. Plusieurs pistes nous seront proposées pour cette possibilité. Nous devons fournir le DOE de fin de travaux pour identifier le passage de tous les réseaux afin de le transmettre à la SEMDAS qui permettra pour l'étude de connaître les possibilités pour le raccordement au futur bâtiment.

Affaire à suivre.

Projet CLSH.

Le compte rendu des deux réunions qui se sont déroulées avec les élus de Mirambeau et St Thomas ont été transmis à chaque conseiller pour en prendre connaissance. Lors de ces réunions, Mme Claire Petit a présenté le fonctionnement du SIVU, créé en 2014 et regroupant 13 communes autour de St Genis de Saintonge. Pour l'accueil périscolaire, il est réparti sur les communes de (Clion, Bois, St Fort, St Genis) et l'accueil unique extrascolaire se fait à St Genis de Saintonge. Le coût et son financement se font par répartition d'un tiers par la collectivité, d'un tiers par les parents et d'un tiers par la CAF. Le coût du repas et du goûter est à la charge des familles. La question a été posée lors de cette rencontre pour une adhésion au SIVU, dans ce cas, il faut que toutes les communes adhérentes acceptent de nous intégrer dans leur syndicat. Dans tous les cas, les communes de Mirambeau, St Thomas de Cônac et St Ciers du Taillon espèrent commencer l'accueil périscolaire les mercredis en 2026. Concernant l'accueil extrascolaire durant les vacances, l'ouverture se fera après avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires. Affaire à suivre.

Chemin de croix de l'église.

Le 16 mai, comme prévu, les bénévoles de l'Outil en Mains sont venus nous présenter le cheminement et la technique pour la restauration de ces tableaux. Ce fut un échange très riche en compagnie de Jeanne et Jean Michel BLAINEAU. D'autres bénévoles se sont inscrits et cela promet d'être passionnant de participer à ces ateliers. Le planning a été fixé pour le début de ces travaux à septembre. Un dossier avec des images photographiques sera constitué tout au long de la restauration.

Rue de la Rente.

M. Cyril Mallet s'est manifesté pour se plaindre de la vitesse excessive des voitures rue de la Rente. M. et Mme Mallet ont la responsabilité de la garde d'enfants et sont très inquiets pour leur sécurité. M. Mallet nous demande si possible de poser des panneaux signalant la présence d'enfants dans ce secteur, invitant les conducteurs à ralentir. Proposition retenue par le Conseil.

Echo-Taillonnais.

Point sur la parution du journal : les associations n'ont pas toutes envoyé leurs textes à ce jour. Une relance a été faite. La date limite pour recevoir ces informations est fixé au 10 juin.

Sentiers des Arts.

Notre commune a été choisie par la CDC pour accueillir des œuvres d'artistes pour une exposition d'automne du 12 septembre au 17 novembre. Des sculptures de l'artiste Laurence AELLION évoquant la présence invisible mais essentielle des écosystèmes marins seront accrochées aux arbres devant et autour de l'église. Une œuvre de Patrick Planchon représentant « eau et vent, oiseaux et poissons » sera exposée également.

Fin de séance à 23h30

Nom Prénom	Emargement	Nom Prénom	Emargement
Patrick CHERAT		Martine SORIN	Excusée (Pouvoir donné à CHERAT P.)
Didier ROY		Thierry CAMUS	
Micheline LAMOTHE		Nicolas CHAIGNIER	
Wilfried BRET		Florence GUILLE	
Vivien BOISNARD	Excusé (Pouvoir donné à ROY D.)	Martine BOUCAUD	
Bernard BELAUD		Nathalie FONTAINE	
François BROCHON	Excusé	Bruno OVIDE	
Régis NOEL	Excusé		

Délibération prises :

- 2025 - 22 Don à la ligue contre le cancer
- 2025 - 23 Demande de subvention pour aménagement parking
- 2025 - 24 Résiliation du bail MONTASSIER Cyril